

MAITRE D'OUVRAGE :



TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

OBJET DU MARCHÉ :

**TRAVAUX DE CREATION DU NOUVEAU FORAGE D'EXPLOITATION
D'AIGUES FREYDES ET LOGISTIQUE POUR UN POMPAGE D'ESSAI
LIEU-DIT LES BRUGETTES, COMMUNE DE VESSEAUX (07)**

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE

**Pièce n°1 :
Règlement de la consultation (RC)**



Bureau d'études hydrogéologiques Gilles RABIN

35 bis chemin de Grazza
07200 AUBENAS

APE 7112 B
SIRET 428 803 381 00030

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de VESSEAUX
Mairie
07 200 VESSEAUX

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le Maire (Max TOURVIEILHE)

OBJET DU MARCHÉ :

**TRAVAUX DE CREATION DU NOUVEAU FORAGE D'EXPLOITATION D'AIGUES
FREYDES ET LOGISTIQUE POUR UN POMPAGE D'ESSAI
LIEU-DIT LES BRUGETTES, COMMUNE DE VESSEAUX (07)**

Le marché se compose de **deux lots** :

le lot 1 pour la création du forage d'exploitation :

- .Tranche ferme : forage de reconnaissance de 215m de profondeur
- .Tranche optionnelle 1 : alésage et tubage du forage d'exploitation
- .Tranche optionnelle 2 : alésage du forage de 0 à 80 m pour pose tubage de soutènement
- .Tranche optionnelle 3 : alésage du forage avec forts débits et/ou pression
- .Tranche optionnelle 4 : alésage du forage à la boue

et le lot 2 pour la logistique d'un pompage d'essai :

- . Tranche ferme : logistique d'un pompage d'essai
- . Tranche optionnelle 1 : variateur de fréquence pour le pompage d'essai.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Jeudi 4 Mai 2017 à 12 h 00

LIEU DE RECEPTION DES OFFRES :

Commune de VESSEAUX
Mairie
07 200 VESSEAUX

Téléphone : 04 75 93 40 15

Jours et heures d'ouverture de la mairie :
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30.

Sommaire

1	ACHETEUR PUBLIC.....	1
1.1	Coordonnées de l'acheteur public	1
1.2	Coordonnées pour obtenir des informations complémentaires	1
1.3	Adresse de réception des offres.....	1
2	OBJET DU MARCHE	1
2.1	Description des travaux.....	1
2.2	Lieu d'exécution du marché.....	1
3	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	2
3.1	Mode de mise en concurrence et étendue de la consultation	2
3.2	Maîtrise d'œuvre – Assistance à Maitrise d'Ouvrage	2
3.3	Décomposition en tranches et en lots	2
3.4	Type de contractant	2
3.5	Conditions de participation des concurrents.....	2
3.6	Variantes	2
3.7	Délai d'exécution.....	3
3.8	Modifications de détail au dossier de consultation.....	3
3.9	Délai de validité des offres.....	3
3.10	Propriété intellectuelle des projets.....	3
3.11	Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense	3
3.12	Nomenclature communautaire.....	3
3.13	Mode de règlement et modalités de financement.....	3
3.14	Conditions particulières d'exécution.....	3
4	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	4
5	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	5
5.1	Pièces relatives à la candidature	5
5.2	Pièces relatives à l'offre.....	6
5.3	Présentation des offres	7
6	CHOIX DES OFFRES	7
6.1	Critères de sélection des candidatures	7
6.2	Classement des offres	7
6.3	Offres anormalement basses	8
7	VISITE DES LIEUX.....	8
8	REMISE DES OFFRES	8
8.1	Remise des plis sous forme dématérialisée	8
8.1.1	Conditions de la dématérialisation	8
8.1.2	Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....	9
8.1.3	Copie de sauvegarde.....	9
8.2	Remise des plis sous forme papier.....	9

1 ACHETEUR PUBLIC

1.1 Coordonnées de l'acheteur public

Commune de VESSEAUX
Mairie
07 200 VESSEAUX
Représenté par Monsieur le Maire (Max TOURVIELHE)

1.2 Coordonnées pour obtenir des informations complémentaires

- D'ordre administratif :

Service des eaux
Mairie
07 200 VESSEAUX
Mme Sylvaine TARRADE – Téléphone : 04 75 93 40 15

- D'ordre technique :

Bureau d'études hydrogéologiques RABIN
35 Bis Chemin de Grazza
07200 AUBENAS
M. Gilles RABIN – Téléphone : 04 75 36 31 70

1.3 Adresse de réception des offres

Commune de VESSEAUX
Mairie
07 200 VESSEAUX
Jours et heures d'ouverture de la mairie :
• Du lundi au vendredi de 8h à 12h et les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30

2 OBJET DU MARCHÉ

2.1 Description des travaux

Travaux de création du nouveau forage d'exploitation d'Aigues Freydes et logistique pour un pompage d'essai, lieu-dit les Brugettes, commune de Vesseaux (07).

2.2 Lieu d'exécution du marché

Les travaux sont à exécuter sur la **parcelle A-340 (propriété communale) lieu-dit Les Brugettes sur la commune de Vesseaux.**

A noter qu'une petite partie de cette parcelle est actuellement clôturée et fermée par un portail ; cette zone clôturée correspond au périmètre de protection immédiate du forage d'Aigues Freydes, actuellement exploité pour l'adduction en eau potable communale. Les travaux projetés concernent la réalisation d'un nouveau forage en remplacement du forage existant. Toutes les précautions devront être prises pour la protection de la ressource souterraine.

3 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Mode de mise en concurrence et étendue de la consultation

La dévolution des travaux fait l'objet, sur décision du maître de l'ouvrage, d'une consultation des entreprises suivant la procédure adaptée, conformément à l'article 42 2°) de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3.2 Maîtrise d'œuvre – Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Aucun maître d'œuvre n'est retenu pour le suivi de ce marché.

Le Bureau d'Etudes Hydrogéologiques G. RABIN assure une mission d'assistance au maître d'ouvrage (AMO) pour le suivi technique et financier de ce marché.

3.3 Décomposition en tranches et en lots

Le marché se compose de **deux lots, chaque lot étant composé de tranches ferme et optionnelle(s)** :

le lot 1 pour la création du forage d'exploitation :

- .Tranche ferme : forage de reconnaissance de 215m de profondeur
- .Tranche optionnelle 1 : alésage et tubage du forage d'exploitation
- .Tranche optionnelle 2 : alésage du forage de 0 à 80 m pour pose tubage de soutènement
- .Tranche optionnelle 3 : alésage du forage avec forts débits et/ou pression
- .Tranche optionnelle 4 : alésage du forage à la boue

et le lot 2 pour la logistique d'un pompage d'essai :

- . Tranche ferme : logistique d'un pompage d'essai
- . Tranche optionnelle 1 : variateur de fréquence pour le pompage d'essai.

L'offre portera sur un ou deux lots.

3.4 Type de contractant

En application des dispositions de l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le marché est conclu soit avec une entreprise générale, soit avec un groupement d'entreprises solidaires.

Les candidats devront justifier de travaux similaires déjà réalisés et références dans les domaines d'application du présent marché (certificats de capacité...).

3.5 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

3.6 Variantes

Des variantes au cahier des charges sont possibles mais doivent être argumentées, détaillées et chiffrées en dehors du cahier des charges initialement prévu.

L'offre devra toutefois comprendre une version de base correspondant aux CCTP et DQE.

3.7 Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé au CCAP et CCTP. **Il comprend la période de préparation de 15 jours telle que définie dans le CCAP.**

Le délai d'exécution des travaux de forage (lot 1) est imposé par les contraintes d'exploitation du forage actuel d'Aigues Freydes pour la desserte en eau potable. Durant les travaux du nouveau forage, le forage actuel devra être arrêté et la période d'arrêt se limite au mois de juin.

Le pompage d'essai (lot 2) sera réalisé durant l'été pour tester la ressource à l'étiage.

Si le candidat est dans l'impossibilité de respecter ce calendrier, il a la possibilité de proposer un planning des travaux à sa convenance mais les travaux de forage (lot 1) ne pourront pas être réalisés durant l'été, période où le forage existant est indispensable pour alimenter le réseau d'eau potable. Le lot 1 serait alors réalisable après la période d'été.

3.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard une semaine avant la fin du délai de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **12 mois (douze mois)**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.10 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques demeurent la propriété intellectuelle des candidats.

3.11 Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

3.12 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
Travaux de forage de reconnaissance (45122000-8)	

3.13 Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.14 Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

4 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises est remis à chaque candidat par voie électronique. Il comprend les pièces suivantes:

- Pièce n°1 - Règlement de la consultation
- Pièce n°2 - Acte d'engagement LOT 1 "Forage"
Acte d'engagement LOT 2 "Logistique d'un pompage d'essai"
- Pièce n°3 - Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Pièce n°4 - Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Pièce n°5 - Détail Quantitatif et Estimatif des travaux (D.Q.E)
- Pièce n°6 - Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U).

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé. Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir l'ensemble du dossier de consultation sous forme papier dans les conditions décrites à l'article Dossier de consultation non dématérialisé du présent règlement.

3.1. Dossier de consultation dématérialisé

En application de l'article 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, via le site internet "**achat public**" ou le site de la mairie "**www.vesseaux.fr**".

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou Winrar par exemple) – Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader) – Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...) – .doc ou .xls ou .ppt en version 20002003 (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft...) – Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics,...).

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est préférable que le candidat s'identifie (Nom de la personne physique et adresse électronique) afin de pouvoir bénéficier de toutes informations complémentaires sur le déroulement de la procédure.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait fait dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

3.2. Dossier de consultation non dématérialisé

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sous format dématérialisé. Sauf justificatif ou demande express auprès du pouvoir adjudicateur, le dossier de consultation pourra être transmis sur support papier par le BUREAU D'ETUDES HYDROGEOLOGIQUES G. RABIN contre frais de reprographie à hauteur de 50€ HT. Tél : 04 75 36 31 70.

5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française.

Les montants sont obligatoirement exprimés en Euros (€).

5.1 Pièces relatives à la candidature

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui. Il peut également utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr,
- Déclarations sur l'honneur prévues à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (lorsqu'elles ne sont pas incluses dans la déclaration du candidat),

Les renseignements concernant la capacité économique, financière, les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Chiffre d'affaires global des 3 dernières années,
- Chiffre d'affaires pour prestations similaires des 3 dernières années,
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement des 3 dernières années,
- Présentation d'une liste des principaux travaux **correspondant à l'objet du marché** et exécutés au cours des 5 dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, public ou privé,
- Déclaration indiquant les moyens humains et matériels dont le candidat dispose pour l'exécution des travaux,
- Certificats de qualification professionnelle 5144 et 5193 ou toute autre preuve de la qualification du candidat,
- Certificats attestant de la conformité des travaux exécutés aux spécifications ou tout autre document permettant d'apprécier la qualité des réalisations déjà effectuées par le candidat
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou du commerce,
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- **Certificats de capacité ou références datant de 5 ans maximum dans le domaine de travaux de forage.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

5.2 Pièces relatives à l'offre

- Pièce n° 1** Règlement de la consultation – à lire attentivement.
- Pièce n° 2** Un ou deux actes d'engagement (lot 1 et lot 2, selon que le candidat répond à un ou deux lots) à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe 2 du cadre d'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Le candidat doit indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Pièce n° 3** Cahier des Clauses Techniques Particulières, à accepter sans modification, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise.
- Pièce n° 4** Cahier des Clauses Administratives Particulières à accepter sans modification, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise.
- Pièce n° 5** Le cadre de détail estimatif (D.Q.E), à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise.
- Pièce n° 6** Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U), à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de l'entreprise.
- Pièce n° 7** Le mémoire justificatif et technique des dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution des travaux comprenant :
- toutes observations du candidat sur le contenu du dossier de consultation des entreprises,*
 - le mode opératoire,*
 - les matériels et produits utilisés,*
 - une note liée à l'organisation du chantier portant notamment sur les risques de défaillance aux différentes étapes du chantier et aux mesures correctives prévues du fait de l'exécution des travaux à proximité du captage exploité pour l'eau potable,*
 - Les moyens humains et matériels spécifiquement affectés à chaque nature de travaux,*
 - une liste des sous-traitants que le candidat envisage de proposer à l'accord du maître d'ouvrage,*
 - une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier. Ce point est très important car nous allons travailler au sein même du périmètre de protection immédiate du forage d'eau potable et forer dans les mêmes terrains que le forage actuellement exploité. Toutes les mesures doivent être prises pour éviter une contamination de l'aquifère.*
- Pièce n° 8** Un planning prévisionnel des travaux

5.3 Présentation des offres

Les offres sont présentées sous la forme de deux enveloppes cachetées, une première renfermant les renseignements relatifs à la candidature et l'offre, cette enveloppe étant disposée à l'intérieur d'une deuxième enveloppe cachetée, sans signe distinctif, portant la mention :

"Travaux de création du nouveau forage d'exploitation d'Aigues Freydes
et logistique pour un pompage d'essai, commune de VESSEaux (07)"
NE PAS OUVRIR AVANT LA REUNION D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers qui seraient remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6 CHOIX DES OFFRES

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur procède à la sélection des candidatures et au classement des offres. Il peut se faire assister par la commission d'appel d'offres.

6.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées conformément aux dispositions des articles 44 et 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

6.2 Classement des offres

Le représentant du pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché.

Les critères de choix des offres sont pondérés de la manière suivante :

Prix des prestations **40 points**
Le prix le plus bas se verra affecté de la note maximale de 40; les autres offres seront notées de la manière suivante : $40 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le candidat})$.

Valeur technique (mémoire) **50 points**

- Références pour des travaux similaires.....	15
- Moyens mis en œuvre (matériel et humains) et qualification de l'entreprise et du personnel.....	15
- Principales méthodes et techniques de foration et équipement, qualité des matériaux.....	10
- Organisation du chantier, sécurité, hygiène et protection de l'environnement.....	10

Le candidat peut, dans son mémoire, aborder tout élément qu'il juge de nature à permettre de mieux apprécier son offre.

Délais d'exécution **10 points**

Le délai le plus bas se verra affecté la note maximale de 10; les autres offres seront notées de la façon suivante : $10 \times (\text{délai le plus bas} / \text{délai proposé par le candidat})$.

Des questions éventuelles peuvent être posées par le maître d'ouvrage aux candidats, aux fins de préciser ou compléter la teneur de leurs offres. Les réponses des candidats ne sont prises en compte que pour la part répondant strictement aux questions posées.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

A l'issue de ces travaux, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur procède au classement des offres. Il se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux placés. A l'issue de cette ultime étape, il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse après pondération des critères de choix fixés.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans le détail estimatif figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il est invité à rectifier ce détail estimatif pour le mettre en harmonie avec le montant des travaux figurant dans l'acte d'engagement : en cas de refus, son offre est éliminée comme non cohérente.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, pour remettre ces documents, ne pourra être supérieur à 10 jours.

6.3 Offres anormalement basses

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détail des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaire.

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur peut la rejeter par décision motivée, après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifier les justifications fournies.

7 VISITE DES LIEUX

Aucune visite officielle des lieux n'est organisée. Par contre, nous conseillons vivement aux candidats de se rendre sur site pour juger des conditions d'accès et de la configuration du lieu des travaux.

Les offres seront réputées chiffrées en connaissant les conditions d'accès et d'exécution des travaux. Aucune plus-value ne pourra être demandée sur ce point.

8 REMISE DES OFFRES

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement sa candidature et son offre et inversement.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme « papier » ou « dématérialisée » sera examinée.

8.1 Remise des plis sous forme dématérialisée

8.1.1 Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter

ter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat «pdf», Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad (DWG).

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de son offre préalablement par un anti-virus.

8.1.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Les candidats doivent impérativement se conformer à toutes les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation.

8.1.3 Copie de sauvegarde

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

"Travaux de création du nouveau forage d'exploitation d'Aigues Freydes
et logistique pour un pompage d'essai, commune de VESSEAUX (07)"
COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR

8.2 Remise des plis sous forme papier

Les offres, sous pli cacheté, devront être remises contre récépissé au secrétariat de **Mairie de Ves-seaux avant le jour et l'heure inscrits sur le présent règlement de la consultation** ou, si elles sont envoyées par la poste ou par service de livraison, devront l'être à l'adresse indiquée dans le présent règlement **avant ces mêmes date et heure limites** ; le mode de transmission choisi par le candidat (pli recommandé ou autre) devra permettre de connaître précisément la date de réception.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante :

Commune de VESSEAUX
Mairie
07 200 VESSEAUX

au plus tard le Jeudi 4 Mai 2017 à 12 h 00

et porteront les mentions suivantes :

"Travaux de création du nouveau forage d'exploitation d'Aigues Freydes
et logistique pour un pompage d'essai, commune de VESSEAUX (07)"
NE PAS OUVRIR AVANT LA REUNION D'OUVERTURE DES PLIS

Le représentant du pouvoir adjudicateur